

DÉCLARATION DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Mis à jour le 22 décembre 2024

Notre engagement en faveur des droits humains

Clariane s'engage à respecter les principes des droits humains internationalement reconnus, tels que définis par la Charte internationale des droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. À cette fin, Clariane est signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2019 et s'engage à mettre en œuvre les politiques et actions pertinentes conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.

Raison d'être et mission de CLARIANE

De par sa nature sociale et sociétale, Clariane joue un rôle spécifique dans la société. Cela repose sur le sens des responsabilités de chacun des collaborateurs de l'entreprise face aux défis majeurs du vieillissement de la population européenne, de l'augmentation des maladies chroniques et des troubles de santé mentale, ainsi que des impacts sanitaires du changement climatique et de la perte de biodiversité. Notre raison d'être est définie comme suit : « *prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité* ». Combinée à nos 5 engagements statutaires : Considération, Équité, Durabilité, Localité et Innovation, ensemble ils constituent la mission de notre entreprise.

Charte éthique

Notre mission nous engage à répondre aux attentes quotidiennes des personnes qui nous confient leur santé et leur bien-être. Quoi que fassent nos collaborateurs, leur conduite professionnelle doit être menée dans le respect de l'éthique, de l'intégrité et de la transparence, et incarner à tout moment le projet d'entreprise et la culture et les valeurs de Clariane : confiance, responsabilité et initiative.

Ces attentes sont reflétées dans la Charte éthique du Groupe disponible sur <https://www.clariane.com/en/the-group/ethics-compliance-gdpr>.

Comment CLARIANE contribue à la protection des droits humains

- Prendre soin de nos résidents, de nos patients et de leurs proches

L'objectif de Clariane est d'atteindre l'excellence opérationnelle en alliant qualité de service et satisfaction des résidents et des patients. Nous nous engageons à fournir des soins d'excellence tout en assurant la dignité et la liberté de choix. Grâce à notre approche *Positive Care*, nous nous engageons à développer et à fournir des soins centrés sur la personne qui autonomisent nos patients et nos résidents en utilisant des interventions non-médicamenteuses (INM), un environnement personnalisé, une approche éthique et une collaboration étroite entre les familles et nos équipes. Nous innovons pour offrir à nos résidents et patients les soins les plus adaptés qui répondent à leurs choix et à leurs besoins. Nous nous engageons également à ce qu'au moins 95 % de notre réseau soit certifié ISO 9001 d'ici 2026, ce qui garantit un standard de qualité élevé dans toutes nos installations. Nous impliquons également nos parties prenantes dans un dialogue continu afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité des soins.

- Prendre soin de ceux qui prennent soin de nous : nos employés

Garantir des conditions de travail sûres - Nous nous engageons à veiller à ce que les mesures de sécurité nécessaires soient en place et à ce que les conditions de travail soient équitables et sûres pour tous nos employés. Nous veillons à ce que les mesures nécessaires pour la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail de nos collaborateurs soient prises.

Lutte contre la discrimination et promotion de l'égalité des chances - Nous soutenons l'égalité des chances et adoptons une position claire contre la discrimination. Nul ne peut faire l'objet de discrimination en raison de caractéristiques personnelles telles que définies dans la Charte internationale des droits de l'Homme et précisées dans les lois nationales, notamment la race, la couleur de peau, le sexe, la religion, les opinions politiques ou autres, la nationalité ou l'origine sociale, la situation économique, la naissance, l'âge, la condition physique, un handicap, l'orientation sexuelle, l'apparence. Nous ne tolérons pas non plus la discrimination fondée sur l'appartenance à des syndicats ou à des comités d'entreprise. Par ailleurs, Clariane est fermement engagée contre la corruption sous toutes ses formes, tant en interne qu'en externe. Cet engagement contribue à promouvoir l'égalité des chances.

Respect de la liberté syndicale - Nous respectons et encourageons la liberté d'association et la reconnaissance du droit à la négociation collective, telles que mises en œuvre par la Charte européenne des principes fondamentaux du dialogue social signée en 2023 par la Direction générale de Clariane, le Comité d'entreprise européen de Clariane SE et la Fédération syndicale européenne des services publics. Nos collaborateurs sont libres d'adhérer à des syndicats, de rechercher une représentation et de s'engager dans des négociations collectives conformément aux lois locales.

- Protection des données personnelles

Nous respectons la vie privée de chaque personne. Nous sommes responsables des données personnelles de nos résidents, patients, employés et fournisseurs et de leur protection. Dans cette mesure, nous avons mis en place et améliorons constamment des processus pour prévenir, détecter et/ou résoudre rapidement toute violation de données.

- Approvisionnement

Nous cherchons à prévenir ou à atténuer les impacts négatifs sur les droits humains parmi nos fournisseurs directs. De la part de nos fournisseurs référencés, nous demandons un engagement formel à respecter les normes fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail en signant notre Charte d'Achats Responsables, qui a été établie conformément à la Charte d'éthique Clariane. De plus, le Groupe s'efforce de sélectionner des fournisseurs engagés en matière de durabilité.

- Pas d'exploitation, ni d'exploitation illégale des enfants, ni de travail forcé

Nous ne tolérons pas l'utilisation ou la menace de violence, ou toute autre forme de coercition. En particulier, nous nous engageons à protéger les enfants contre leur exploitation. Nous interdisons strictement l'utilisation, le soutien ou la tolérance de l'exploitation et du travail illégal des enfants ou du travail forcé.

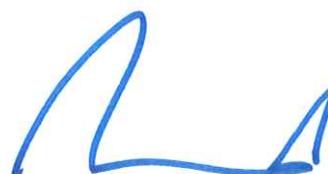
- Environnement

Compte tenu de l'influence que nous avons sur notre environnement, il fait également partie de notre responsabilité commune de protéger la nature en tant que base de la vie, de préserver les ressources planétaires et de réduire notre empreinte environnementale. Dans cette mesure, Clariane a rejoint l'initiative Science-Based Target en 2023 afin de s'assurer que ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont conformes aux exigences des Accords de Paris visant à réduire les émissions à un rythme suffisant pour limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C d'ici la fin de ce siècle, et idéalement à 1,5°C.

Comment nous surveillons et rendons compte des droits de l'homme

Nous surveillons en permanence le respect de la présente déclaration et assurons le suivi de tout problème de non-conformité en collaborant activement avec la personne ou l'entité en question. Si ces problèmes ne sont pas résolus dans un délai raisonnable, nous nous réservons le droit de mettre fin à notre relation avec cette partie. Nous rendons compte de nos performances en matière de droits de l'homme, principalement par le biais de notre Communication annuelle sur les progrès publiée dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que dans notre Document d'Enregistrement Universel (DEU). Le

Groupe a également mis en place un dispositif d'alerte, accessible à l'ensemble des parties prenantes internes et externes (parmi lesquelles principalement les résidents, les patients et leurs proches, les collaborateurs et les fournisseurs) via <https://clariane.integrityline.app/>.



Mme Sophie Boissard

Directrice Générale